

PLAN DE COURS

DDU-2000 : Aménagement durable du territoire

NRC 84000 | Automne 2022

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 3-0-6

Crédit(s) : 3

Le cours vise à initier l'étudiant à la problématique et aux modes d'organisation de l'aménagement du territoire, particulièrement dans le contexte québécois et dans une perspective de développement durable. Il cherche à amener l'étudiant à comprendre pourquoi et comment une société planifie et contrôle l'occupation, l'utilisation et la transformation de son territoire. Après avoir exploré l'histoire, les acteurs, les grands objectifs et enjeux de l'aménagement du territoire, le cours poursuit l'étude de ses principales composantes : le cadre législatif, le zonage et les instruments de contrôle de l'usage du sol, le transport, la protection de l'environnement et l'exploitation des ressources naturelles, la notion de planification ainsi que les outils et les données qu'elle comporte, les rapports entre l'aménagement du territoire et le développement durable.

Plage horaire

Cours en classe

lundi	09h00 à 11h50	ABP-1160	Du 6 sept. 2022 au 16 déc. 2022
-------	---------------	--------------------------	---------------------------------

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=144084>

Coordonnées et disponibilités

Michel Savard

Enseignant

ABP - 3117

michel.savard.6@ulaval.ca

Disponibilités

Sur rendez-vous et suivant une confirmation : les vendredis à partir de 13 : 30 au local ABP - 3117 . La demande de rendez-vous ainsi que la confirmation se font par courriel. En dehors de cette période, et si nécessaire, des mesures d'accommodement sont prévisibles.

Soutien technique

Pour toute demande concernant :

Le contenu de vos cours. Veuillez-vous adresser au professeur ou à la professeure responsable du cours ou au responsable de l'encadrement tel que stipulé dans votre plan de cours.

Votre programme ou concernant votre cheminement académique. Veuillez contacter l'équipe de la gestion des études: info@ffgg.ulaval.ca.

monPortail ou votre site de cours et leurs fonctionnalités. Veuillez contacter l'équipe SCRIPT:

Services Communs des Ressources Informatiques, Pédagogiques et Technologiques (SCRIPT)

Pavillon Abitibi-Price, local 1290

(418) 656-2131, poste 402433

<https://www.script.ulaval.ca> 

script.pedago@ulaval.ca

Toutes sessions (du 1 janvier au 31 décembre)	
Lundi	08h00 à 17h00
Mardi	08h00 à 17h00
Mercredi	08h00 à 17h00
Jeudi	08h00 à 17h00
Vendredi	08h00 à 17h00

Sommaire

Description du cours	5
Introduction	5
Objectifs généraux	6
Objectifs spécifiques	7
Approche pédagogique	7
Modalités d'encadrement	7
Handicap, trouble d'apprentissage ou trouble mental	8
Intimidation	8
Contenu du cours et calendrier	8
Contenu et activités	10
Évaluation et résultats	10
Liste des évaluations	10
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	11
Travail de session (projet participatif)	11
Présentation orale du projet participatif	12
Travail de session : leçons apprises	12
TPS - 1 : Description, orientation et alignement du projet participatif	13
TPS - 2 : Cadre juridique	13
TPS - 3 : Liens collaboratifs dans la pratique aménagiste	14
TPS - 3 : Version modifiée	14
TPS - 4 : Cartographie des processus	15
TPS - 5 : Besoins et défis	15
TPS - 6 : Stratégies d'intervention	16
Examen final en salle de cours	16
Informations détaillées sur les évaluations formatives	17
AF - 1 / Cadre conceptuel	17
AF - 2 / Critère - Localité - Thème	17
AF -3 / Affiche : Validation du contenu de votre affiche	18
Barème de conversion	18
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat	18
Correction linguistique, retard et présentation des travaux	18
Absence aux examens	19
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle	20
Évaluation de l'enseignement	20
Gestion des délais	20
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation	20
Évaluation sommative	20
Évaluation formative	21

Matériel didactique	21
Site web de cours	21
Portail thématique de la Bibliothèque	21
Spécifications technologiques	21
Matériel suggéré	21
Bibliographie	22
Bibliographie	22

Description du cours

Introduction

« Au pied du trône du Grand Khan s'étendait un dallage de faiënce. Marco Polo, informateur muet, y déployait la collection des marchandises qu'il avait rapportées de ses voyages aux confins de l'empire: un casque, un coquillage, une noix de coco, un éventail. Disposant les objets dans un certain ordre sur les carreaux blancs et noirs, les déplaçant l'un après l'autre selon des coups médités, l'ambassadeur essayait de représenter aux yeux du monarque les vicissitudes de son voyage, l'état de l'empire, les prérogatives des chefs-lieux éloignés.

Kublai était un joueur d'échecs attentif; à suivre les gestes de Marco, il observait que certaines pièces impliquaient ou au contraire excluaient le voisinage d'autres pièces, et se déplaçaient selon certaines lignes. Négligeant la variété des formes des objets, il retenait leur manière de se disposer les uns par rapport aux autres sur le dallage de faiënce. Il pensa: si chaque ville est comme une partie d'échecs, le jour où j'arriverai à en connaître les règles je posséderai enfin mon empire, même si je ne réussis jamais à connaître toutes les villes qu'il contient.»

Italo Calvino, Les villes invisibles, Seuil, 1974: 141.

« Les villes que nous habitons aujourd'hui sont, à l'image de ce qui s'est passé dans le domaine de la technologie, fermées. Au sein des extraordinaires explosions urbaines (...), les entreprises financières et celles du bâtiment standardisent la ville; lorsque votre avion atterrit, vous ne sauriez dire si vous êtes à New York ou à Pékin. La croissance des villes n'a pas produit d'expérimentations formelles.

L'espace vert du bureau, le campus de l'école, la tour résidentielle construite dans un coin de parc ne représentent pas des formes propices à l'expérimentation, car tous ces lieux sont autoonomes, repliés sur eux-mêmes plutôt qu'ouverts aux influences extérieures et aux interactions. »

Richard Sennet,
Bâtir et habiter. Pour une Éthique de la ville,
Albin Michel, 2019 : 22.

« (...) il est important de ne pas surestimer le commun qui mène à l'uniformité, et ni à surestimer l'individuel qui conduit au chaos. »

Extrait du texte de Yann Nussaume, *in* : Milieu et architecture, 2021 : 169.

* * *

Les conditions premières à la réalisation des identités culturelles et collectives, ou à l'existence tout court sur cette terre, sont **territoriales** et **expérientielles**. Ces conditions relèvent de notre capacité à faire valoir et à faire valoir, par l'aménagement du territoire, des qualités d'occupation traduisant spatialement ce que nous sommes et ce que nous souhaitons devenir culturellement. Ces conditions se déploient variablement dans la durée suivant les époques, les enjeux, les acteurs, les environnements. À ce niveau de réalisation, le geste aménagiste est purement politique.

La **condition territoriale** de réalisation identitaire est l'essence même de l'aménagement du territoire. Il n'existe pas d'identité collective sans espace ou sans forme de représentation spatiale dans le territoire. Il n'existe pas non plus de territoire sans valeurs culturelles profondes morphologiquement constituées. Le territoire est valeur ! Le territoire est de la valeur aménagée et, à cet égard, le territoire est un objet éthique.

L'**expérence** du déploiement spatial de nos identités relève elle de ce pouvoir permettant d'établir en formes concrètes d'établissement des valeurs déterminantes collectivement. Ce pouvoir est la capacité de légiférer et de décider des meilleures pratiques aménagistes assurant un avenir collectif. Par définition, ce pouvoir est restrictif mais ouvert car il permet, suivant des modalités législatives et réglementaires, de circonscrire ou de définir spatialement ce qui est permis et ce qui ne l'est pas culturellement, politiquement et économiquement.

Ainsi, l'aménagement du territoire doit répondre au principe selon lequel l'existence identitaire relève du droit universel. Ce droit ne peut s'exercer sans une traduction en formes d'établissement dont la qualité première est d'articuler de la valeur ...liée à une source auprès de laquelle nous « alimentons notre imaginations ».

C'est la connaissance du territoire dans ses fondements et le développement de la pratique aménagiste qui nous permettent de comprendre l'établissement et d'anticiper l'avenir. Sur cette voie, le développement durable du territoire par l'aménagement est un engagement responsable vis-à-vis cette reconnaissance de la valeur existentielle produite en territoire. Le développement durable du territoire est donc une contribution au maintien et à la préservation des écosystèmes naturels et une contribution à la promotion de la diversité et de la continuité des identités culturelles et des humanités territorialement représentées.

Dans ce programme de formation en Développement durable du territoire (DDT), ces considérations sont essentielles car elles ouvrent la voie à la réflexion sur le sens profond (savoir-être) de l'aménagement du territoire, de la durabilité territoriale, du bien-être collectif et des moyens (savoir-faire) à mettre en œuvre pour des changements significatifs.

Nous n'avons plus d'autres choix que de « réinventer le Monde », c'est-à-dire de repenser la manière d'habiter notre planète, de partager, de co-exister. Il nous faut s'inscrire dans la mouvance d'une nouvelle pratique territoriale et aménagiste fondée sur un rapport à la connaissance ne se limitant pas aux savoir-faire technocratique, il nous faut « voir plus loin, agir proche » ...et maintenant.

Les étudiant.e.s apprendront dans ce cours à s'affirmer comme leader collaboratif sur des projets alignés sur le développement durable du territoire. Ce rôle est d'une grande importance dans le processus de mise en valeur du territoire dans un monde d'ouverture aux influences, dans le contexte d'internationalisation des échanges et de « brassages culturels planétaires ». Le moment présent est une occasion favorable pour proposer des changements : revoyons collectivement nos manières d'habiter le territoire ; déployons des formes d'organisation spatiale et architecturales aptes aux renforcement du lien social et collectif ; renforçons les rapports de complémentarité culturels ; enrichissons la diversité écosystémique ; innovons dans nos processus de mise en œuvre pour être plus dynamique et performant, plus agile, plus collaboratif ; finalement, soyons plus créatif pour prolonger et intensifier le territoire.

Ce cours a comme objectif d'outiller les étudiant.e.s aux recherches pour des solutions durables écoresponsables répondant aux exigences du développement des territoires (DDT). Il vise à développer des compétences théoriques et pratiques en DDT : 1) pour répondre à la durabilité territoriale selon différentes approches stratégiques ; 2) pour être capable de piloter les processus de mise en œuvre de projets dans le contexte québécois.

Enfin, ce cours ouvre la voie au principe de durabilité selon laquelle tout est possible dans le domaine du DDT à condition d'être ambitieux.

Objectifs généraux

Au terme de ce cours, l'étudiant.e doit :

- Comprendre le rapport entre le territoire et le savoir-être et le savoir-faire ;
- Être en mesure de distinguer les champs de compétence dans la pratique aménagiste ;
- Connaître les enjeux et les défis culturels, politiques, économique et environnementaux de l'aménagement dans la perspective du développement durable territoire ;
- Maitriser les éléments et contenus juridiques, administratifs, politiques, économiques et environnementaux en lien avec la pratique aménagiste ;
- Être en mesure de se positionner dans le processus de mise en valeur des identités culturelles et des humanités territorialement représentées ;

- Être en mesure de se positionner dans le processus de mise en valeur de la diversité des écosystèmes en lien avec la durabilité des identités culturelles et des humanités territorialement représentées ;
- Démontrer des habiletés de réflexion critique dans l'étude et l'analyse de problématiques appliquées au domaine du DDT sur le territoire québécois ;
- Comprendre la pratique du développement durable du territoire (DDT) par l'aménagement.

Objectifs spécifiques

- Comprendre les conditions spécifiques à l'étude et à la pratique de l'aménagement durable du territoire ;
- Connaître les outils pour la recherche de solutions durables écoresponsables pour le développement des territoires ;
- Connaître les principaux outils et instruments de l'aménagement du territoire au Québec : schéma d'aménagement et de développement, plan et règlements d'urbanisme, technique du zonage, dérogations mineures, droits acquis, études d'impact environnemental, sites et immeubles patrimoniaux, aires protégées, etc. ;
- Connaître le cadre juridique et réglementaire, ses rouages et modalités d'application en référence avec le territoire québécois ;
- Savoir exploiter les sources d'informations utiles en aménagement du territoire ;
- Être en mesure d'appliquer ces connaissances à l'analyse d'une problématique d'aménagement du territoire par un projet participatif ;
- Explorer les pistes de solutions durables favorables aux modalités d'occupation, au processus de mise en valeur et de contrôle du territoire ;
- Se familiariser avec les principes, les enjeux et les défis du développement durable du territoire en termes de liberté individuelle, de légitimité et d'efficacité du pouvoir public, de gestion de l'urbanisation aux différentes échelles, de mise en valeur des ressources, de protection du patrimoine naturel et bâti, de l'environnement, du paysage, d'organisation spatiale des services publics et des équipements, etc. ;
- Développer les capacités à piloter les processus de mise en œuvre en DDT.

Approche pédagogique

L'atteinte des objectifs du cours prend appui sur une formule pédagogique diversifiée : enseignement magistral et cours interactifs via un projet participatif ou travail de session (TS). L'enseignement magistral permettra les apprentissages théoriques et les cours interactifs favoriseront l'acquisition de compétences dans le domaine du DDT. Les exposés magistraux occuperont la première partie de chacun des cours.

Des études de cas mettant en scène des expériences en aménagement du territoire, des documents audiovisuels, des lectures dirigées, un projet participatif (TS), des travaux pratiques supervisés (TPS) et des ateliers formatifs (AF) compléteront les enseignements magistraux.

Le cours est divisé en blocs de formation subdivisés en modules.

Les évaluations portent sur :

- Un examen à la fin du cours ;
- Des travaux pratiques supervisés (TPS) ;
- Un travail de session (TS) ou projet participatif. Ce travail est une transposition des connaissances acquises dans ce cours ;
- Des lectures dirigées.

Les TPS et le TS vous permettront d'enrichir certains contenus théoriques et ils vous faciliteront la maîtrise de concepts indispensables dans le cadre de ce programme de formation. Les travaux seront évalués et commentés à des fins de formation.

Votre apprentissage dépendra en grande partie de votre préparation personnelle pour chacun des cours, mais aussi de votre implication dans la préparation du projet participatif (TS) et des discussions qui entoureront ce projet.

Modalités d'encadrement

Des commentaires vous seront remis suivant l'évaluation de vos examens et de vos travaux TPS, TS et AF.

Un forum de discussion est offert sur le Portail du cours. Ce forum permet les discussions entre-vous, les échanges d'informations et d'idées, les questions d'ordre général en relation avec le cours (note : pour des questions plus spécifiques ou personnelles, vous pourrez communiquer avec moi par courriel).

Les activités sur les forums de discussion sont sous votre gouverne. S'il y a lieu, je me permettrai de commenter vos échanges. Si des questions me sont adressées directement, je me réserve un délai de 48 heures avant de répondre.

L'ensemble du matériel didactique est disponible sur le Portail. Vous êtes donc invités à le consulter avant chacun des cours.

Handicap, trouble d'apprentissage ou trouble mental

Les étudiantes et les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiant.e.s en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

Intimidation

Aucune forme d'intimidation, de racisme ou de sexisme ne sera tolérée dans ce cours

La *Loi sur l'instruction publique* (art. 13, paragr. 1.1) définit l'intimidation ainsi :

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

Contenu du cours et calendrier

La somme de travail exigée pour l'étude des modules, les lectures obligatoires, les exercices et la réalisation des évaluations est de 135 heures par session soit plus de 9 heures par semaine.

BLOC 1		L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DANS LA PERSPECTIVE DU DDT	
S1	12-sept.	Module I introductif AF-1 / AF-2	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du plan de cours • Directives pour le travail de session
S2	19-sept.	B1 - Module II TPS - 1	Singularité de la méthode (partie 1) <ul style="list-style-type: none"> • Orientation • Méthode • Éthique territoriale
S3	26-sept.	B1 - Module III TPS - 2 / début	Singularité de la méthode (partie 2) <ul style="list-style-type: none"> • Durabilité territoriale • Positionnement du principe d'universalité • Prospective territoriale • Critères du DDT et approches
BLOC 2		LE CADRE LÉGAL EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	
S4	03-oct. Élection	B2 - Module IV TPS - 2 /...suite	LAU (partie 1) <ul style="list-style-type: none"> • LAU • Structure de gouvernance • Grandes orientations • Outils de planification • Outils de mesure et de contrôle
S5	10-oct.	B2 - Module V	Zonage (partie 2)

	Action Grâce	TPS - 2 / ...suite et fin	<ul style="list-style-type: none"> • Objectifs de la pratique • Conditions et origines • Actions selon les contextes régionaux • Grandes actions : applications • Exercice du droit de zonage • Notion de droits acquis
BLOC 3			
PLANIFICATION ET PRATIQUES AMÉNAGISTES EN DDT			
S6	17-oct.	B3 - Module VI	La planification (partie 1) <ul style="list-style-type: none"> • C'est quoi ? • Modèles d'urbanisation et cadres conceptuels • Institutions rattachées • Sources et échelles • Planification du développement à Québec
S7	24-oct.	B3 - Module VII TPS - 3	Les acteurs partenaires (partie 2) <ul style="list-style-type: none"> • Notion d'ayant droit territorial • Engagement responsable en durabilité territoriale • Approche collaborative intégrée • Note sur les approches de la gouvernance • Matrice de positionnement des parties prenantes
S8	31-oct.	Semaine de lecture	NA
S9	07-nov.	B3 - Module VIII TPS - 3 / VM TPS - 4	Structurer l'action dans la pratique (partie 3) <ul style="list-style-type: none"> • Intentionnalité • Enjeux stratégiques et opérationnels en lien avec le cadre législatif • Mobilisation • Cartographie des processus réglementaires • Terroires agricoles, forestier et minier • Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire
S10	14-nov.	B3 - Module IX TPS - 5	Structurer l'action dans la pratique (partie 4) <ul style="list-style-type: none"> • Élicitation des besoins <ul style="list-style-type: none"> ◦ Autorité gestionnaire du territoire ◦ Milieu corporatif et d'affaire : axes de profitabilité ◦ Partie citoyenne • Défis organisationnelles et professionnels • Défis en conception : opération et modélisation stratégique • Gestion de l'eau • Planification des transports
BLOC 4			
STRATÉGIES D'INTERVENTION			
S11	21 nov.	B4 - Module X TPS - 6	Actions stratégiques (partie 1) <ul style="list-style-type: none"> • Notion du bien commun territorial / Vision • Diagnostic territorial • Actions stratégiques : volets mangement et opérationnel • Organigramme / Matrice RACI
S12	28-nov.	B4 - Module XI	Approches conceptuelles (partie 2) <ul style="list-style-type: none"> • Approche conceptuelle ATIÉ <ul style="list-style-type: none"> ◦ Modernité / écomodernité ◦ Morphogenèse ◦ Densité raisonnée ◦ Avantages et opportunités : l'après Brundtland • Approche conceptuelle appliquée CIP

			<ul style="list-style-type: none"> ○ Démarche empirique ○ Notion de complexité ○ Vision commune partagée ○ Dynamique collaborative / liens de réciprocité ○ Approche écocentrique, anthropocentrique et écosytémique ○ Marketing territorial ○ Suivis - contrôle - leçons apprises
S13	05-déc.	B4 - Module XIIa	Présentation du TS et remise (partie 3) <ul style="list-style-type: none"> • Solutions stratégiques : études de cas (début)
S14	12-déc.	B4 - Module XIIb	Présentation du TS et remise (partie 4) <ul style="list-style-type: none"> • Solutions stratégiques : études de cas (fin)
S15	19-déc.	Ensemble des modules	Examen final

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Citations : Bloc 1-2-3-4	19 sept. 2022
Travail de session : Affiche ; Présentation ; Leçons apprises	12 sept. 2022
S1 - B1 / Module introductif	12 sept. 2022
S2 - B1 / Module II - L'aménagement du territoire dans la perspective du DDT : singularité de la méthode (partie 1)	19 sept. 2022
S3 - B1 / Module III - L'aménagement du territoire dans la perspective du DDT : singularité de la méthode (partie 2)	26 sept. 2022
S4* - B2 / Module IV - Le cadre légal de l'aménagement du territoire (partie 1) : LAU	3 oct. 2022
S5* - B2 / Module V - Le cadre légale de l'aménagement du territoire (partie 2) : Zonage	10 oct. 2022
S6 - B3 / Module VI - Planification et pratiques aménagistes en DDT (partie 1) : La planification	17 oct. 2022
S7 - B3 / Module VII - Planification et pratiques aménagistes en DDT (partie 2) : Les acteurs partenaires	24 oct. 2022
S9 - B3 - / Module VIII - Planification et pratiques aménagistes en DDT (partie 3) : Structurer l'action dans la pratique	7 nov. 2022
S10 - B3 - / Module IX - Planification et pratiques aménagistes en DDT (partie 4) : Besoins et défis	14 nov. 2022
S11 - B4 / Module X - Stratégies d'intervention (partie 1) : Actions Stratégiques	21 nov. 2022
S12- B4 / Module XI - Stratégies d'intervention (partie 2) : Approches conceptuelles	28 nov. 2022
S13 - S14 - B4 / Module XII a-b - Stratégies d'intervention (parties 3-4) : Présentations	5 déc. 2022 12 déc. 2022

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluation et résultats

Liste des évaluations

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Travail de session : projet participatif (Somme des évaluations de ce regroupement)			22,5 %
Travail de session (projet participatif)	Dû le 12 déc. 2022 à 12h00	En équipe	10 %
Présentation orale du projet participatif	Dû le 12 déc. 2022 à 12h00	En équipe	7,5 %
Travail de session : leçons apprises	Dû le 16 déc. 2022 à 16h00	En équipe	5 %
TPS (Somme des évaluations de ce regroupement)			57,5 %
TPS - 1 : Description, orientation et alignement du projet participatif	Dû le 27 sept. 2022 à 12h00	En équipe	10 %
TPS - 2 : Cadre juridique	Dû le 13 oct. 2022 à 16h00	En équipe	12,5 %
TPS - 3 : Liens collaboratifs dans la pratique aménagiste	Dû le 1 nov. 2022 à 16h00	En équipe	5 %
TPS - 3 : Version modifiée	Dû le 11 nov. 2022 à 16h00	En équipe	5 %
TPS - 4 : Cartographie des processus	Dû le 18 nov. 2022 à 16h00	En équipe	7,5 %
TPS - 5 : Besoins et défis	Dû le 25 nov. 2022 à 16h00	En équipe	7,5 %
TPS - 6 : Stratégies d'intervention	Dû le 2 déc. 2022 à 00h00	En équipe	10 %
Examen (Somme des évaluations de ce regroupement)			20 %
Examen final en salle de cours	Le 19 déc. 2022 de 09h00 à 11h50	Individuel	20 %

Formatives			
Titre	Date	Mode de travail	
AF - 1 / Cadre conceptuel	Dû le 12 sept. 2022 à 16h00	En équipe	
AF - 2 / Critère - Localité - Thème	Dû le 16 sept. 2022 à 16h00	En équipe	
AF - 3 / Affiche : Validation du contenu de votre affiche	Dû le 30 nov. 2022 à 16h00	En équipe	

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Travail de session (projet participatif)

Date de remise : 12 déc. 2022 à 12h00

Mode de travail : En équipe

Pondération : 10 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Le dépôt électronique fera foi du respect de la date et de l'heure.

Directives de l'évaluation :

En référence aux fiches techniques 1, 2 et 3 concernant les critères, les thèmes, sous-thèmes et les idées pour un projet en DDT, vous réalisez une affiche scientifique.

- Le travail consiste à monter une « Affiche scientifique »
 - Gabarit : orientation paysage

- Format : 90 x 60 cm
- Une ébauche de cette affiche est présentée au professeur pour validation et approbation au moins deux semaines avant la date prévue pour le dépôt sur le Portail.
- Le document final est remis en format papier et en format électronique, section : Évaluation sommative, sous-section Travail de session.
- L'affiche est présentée en classe. La séquence des présentations sera établie par tirage au sort. La présentation implique la participation de tous les membres de l'équipe et la participation de toutes les équipes.
- La durée prévue pour la présentation est de **600 secondes**. Une période de temps supplémentaire s'ajoutera pour les questions.

Objectifs

- Développer les habilités de synthèse : ce travail consiste donc à présenter les résultats des TPS réalisés. Mots clés : intégration des contenus divers.
- Développer les habilités rédactionnelles pour un document de « marketing territorial », considéré comme une étape visant l'approbation d'un projet.

Présentation orale du projet participatif

Date de remise : 12 déc. 2022 à 12h00

Les présentations se dérouleront sur deux périodes, soit les 5 et 12 décembre.

Mode de travail : En équipe

Pondération : 7,5 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

- Réalisation en équipe, remise dans la Boîte de dépôt (Portail) à la date mentionnée.
- Une affiche selon les normes de rédaction énoncées, excluant la page titre.
- Cette affiche contient : nom, prénom, date, titre du cours, TPS-#, Équipe #.

Objectifs :

1. Développement des habilités communicationnelles.
2. Développement d'un esprit de synthèse sur des contenus spécifiques.
3. Attribution de rôle et responsabilités partagés.

Autres directives

- Voir les informations détaillées sur le Portail.

Travail de session : leçons apprises

Date de remise : 16 déc. 2022 à 16h00

Mode de travail : En équipe

Pondération : 5 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

- Réalisation en équipe, remise dans la Boîte de dépôt (Portail) à la date mentionnée.
- Document n'excédant pas trois pages recto selon les normes de rédaction énoncées, excluant la page titre.
- La page titre contient : nom, prénom, date, titre du cours, TPS-#, Équipe #.
- Vous rédigez les leçons apprises.
- Vous estimez sur 100 points l'ensemble de votre projet, incluant ce rapport sur les leçons apprises.
- Réponses par consensus.

Objectifs :

1. Comprendre l'importance de rédiger un document sur les leçons apprises dans une démarche d'amélioration continue.
2. Apprendre à s'autoévaluer, à évaluer la dynamique de groupe en considérant entre autres : l'efficacité et la performance du travail ainsi que le résultat final ; le respect des échéanciers et des livrables.
3. Développer les aptitudes pour les meilleures pratiques.
4. Apprendre à développer les réflexes et l'agilité nécessaire en recherche pour des solutions optimales à toutes les étapes de réalisation du projet.

Autres directives

- Vous devez consulter le document concernant le travail de session qui se trouve à la section Contenu et activités. Ce document contient tous les détails pour la réalisation de ce travail.
- Informations transmises en classe.

TPS - 1 : Description, orientation et alignement du projet participatif

Date de remise : 27 sept. 2022 à 12h00

Mode de travail : En équipe

Pondération : 10 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

- Réalisation en équipe, remise dans la Boîte de dépôt (Portail) à la date mentionnée ;
- Document n'excédant pas **trois (3) pages** rectos selon les normes de rédaction énoncées, excluant la page titre ;
- La page titre contient : nom, prénom, date, titre du cours, TPS-#, **Équipe #** ;
- Réponses par consensus.

Objectifs :

- Comprendre les critères du DDT ;
- Savoir reconnaître les qualités d'un site d'implantation et les atouts favorables au DDT ;
- Être en mesure d'entreprendre une analyse pour la mise en oeuvre d'une démarche d'aménagement durable du territoire dans la perspective du DDT ;
- Apprendre à maîtriser des contenus théoriques et pratiques et développer les habiletés et la capacité à les articuler.

Questions :

- Les questions pour ce TP - 1 sont présentées sur le Portail, à la section Contenu et activités, sous-section S2.

TPS - 2 : Cadre juridique

Date de remise : 13 oct. 2022 à 16h00

La période pour le remise de ce TPS est étirée en raison des élections (S3) et de du congé férié de l'Action de Grâce (S4).

Mode de travail : En équipe

Pondération : 12,5 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

- Réalisation en équipe, remise dans la Boîte de dépôt (Portail) à la date mentionnée ;

- Document n'excédant pas **trois (3) pages** recto selon les normes de rédaction énoncées, excluant la page titre ;
- La page titre contient : nom, prénom, date, titre du cours, TPS-#, Équipe # ;
- Réponses par consensus.

Objectifs :

- Exploration des outils techniques, juridiques et administratifs aux différentes échelles municipale, régionale, provinciale, internationale ;
- Se familiariser avec le cadre juridique qui balise la pratique aménagiste au Québec;
- Comprendre les processus et les procédures d'application de la loi.

Autres directives

- Voir les détails de ce TPS - sur le Portail à la section Contenu et activités.

TPS - 3 : Liens collaboratifs dans la pratique aménagiste

Date de remise : 1 nov. 2022 à 16h00

Mode de travail : En équipe

Pondération : 5 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

- Réalisation en équipe, remise dans la Boîte de dépôt (Portail) à la date mentionnée.
- Document n'excédant pas **trois (3) pages** recto selon les normes de rédaction énoncées, excluant la page titre.
- La page titre contient : nom, prénom, date, titre du cours, TPS-#, Équipe #.
- Réponses par consensus.

Objectifs :

- Savoir identifier les parties prenantes et les acteurs territoriaux (autorités publiques, les organisations, les citoyens, etc.) à toutes les échelles concernées par le projet en considérant entre autres le cadre juridique, mais également tous les composants territoriaux.
- Se familiariser avec les notions de bien commun, d'ayant droit territorial et d'engagement responsable.
- Apprendre à lire le territoire et à développer ou à renforcer la sensibilité aux éléments le composant.
- Raffiner le contenu du projet en considération des connaissances acquises à ce jour.
- Apprendre à maîtriser des contenus théoriques et pratiques et développer les habiletés et la capacité à les articuler.

Autres directives

- Voir les détails de ce TPS - sur le Portail à la section Contenu et activités.

TPS - 3 : Version modifiée

Date de remise : 11 nov. 2022 à 16h00

Mode de travail : En équipe

Pondération : 5 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

- Réalisation en équipe, remise dans la Boîte de dépôt (Portail) à la date mentionnée ;
- Document n'excédant pas **trois (3) pages** recto selon les normes de rédaction énoncées, excluant la page titre ;
- La page titre contient : nom, prénom, date, titre du cours, TPS-#, Équipe # ;

- Réponses par consensus.

Objectifs :

- Savoir identifier les parties prenantes et les acteurs territoriaux (autorités publiques, les organisations, les citoyens, etc.) à toutes les échelles concernées par le projet en considérant entre autres le cadre juridique, mais également tous les composants territoriaux ;
- Se familiariser avec les notions de bien commun, d'ayant droit territorial, d'engagement responsable, d'intentionnalité ;
- Comprendre les enjeux stratégiques et opérationnels en réalisation de projet, notamment en ce qui concerne l'application de la loi ;
- Apprendre à lire le territoire et à développer ou à renforcer la sensibilité aux éléments le composant ;
- Raffiner le contenu du projet en considération des connaissances acquises à ce jour ;
- Apprendre à maîtriser des contenus théoriques et pratiques et développer les habiletés et la capacité à les articuler.

Autres directives

- Reprendre le document initial revu et corrigé et apporter les ajouts relatifs aux nouveaux contenus de cours.
- Voir les détails de ce TPS - sur le Portail à la section Contenu et activités.

TPS - 4 : Cartographie des processus

Date de remise : 18 nov. 2022 à 16h00

Mode de travail : En équipe

Pondération : 7,5 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

- Réalisation en équipe, remise dans la Boîte de dépôt (Portail) à la date mentionnée ;
- Document n'excédant pas **trois (3) pages** recto selon les normes de rédaction énoncées, excluant la page titre ;
- La page titre contient : nom, prénom, date, titre du cours, TPS-#, Équipe # ;
- Réponses par consensus.

Objectifs :

1. Comprendre les paliers administratifs ou l'ordonnement des processus réglementaires en réalisation de projet.
2. Être en mesure d'évaluer les efforts à fournir (temps – ressources) pour des changements visant la durabilité territoriale suivant les enjeux.
3. Apprendre à développer les réflexes et l'agilité nécessaire en recherche pour des solutions optimales à toutes les étapes de réalisation du projet.

Autres directives

- Voir les détails de ce TPS - sur le Portail à la section Contenu et activités.

TPS - 5 : Besoins et défis

Date de remise : 25 nov. 2022 à 16h00

Mode de travail : En équipe

Pondération : 7,5 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

- Réalisation en équipe, remise dans la Boîte de dépôt (Portail) à la date mentionnée.

- Document n'excédant pas **trois (3) pages** recto selon les normes de rédaction énoncées, excluant la page titre.
- La page titre contient : nom, prénom, date, titre du cours, TPS-#, Équipe #.
- Réponses par consensus.

Objectifs :

1. Comprendre l'importance de connaître les besoins en relation avec l'intentionnalité dans la pratique aménagiste.
2. Apprendre à catégoriser les besoins pour une pratique efficace.
3. Connaître les défis à surmonter tant en conception qu'en réalisation de projet.
4. Apprendre à développer les réflexes et l'agilité nécessaire en recherche pour des solutions optimales à toutes les étapes de réalisation du projet.

Autres directives

- Voir les détails de ce TPS - sur le Portail à la section Contenu et activités.

TPS - 6 : Stratégies d'intervention

Date de remise : 2 déc. 2022 à 00h00

Mode de travail : En équipe

Pondération : 10 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

- Réalisation en équipe, remise dans la Boîte de dépôt (Portail) à la date mentionnée ;
- Document n'excédant pas **trois (3) pages** recto selon les normes de rédaction énoncées, excluant la page titre ;
- La page titre contient : nom, prénom, date, titre du cours, TPS-#, Équipe # ;
- Réponses par consensus.

Objectifs :

1. Être en mesure d'élaborer une stratégie d'intervention en référence aux enjeux d'approbation reliés à la législation.
2. Comprendre qu'un projet DDT fondé sur des critères de bien commun territorial et de bien-être des collectivités implique de revoir le cadre législatif ...de façon continue.
3. Comprendre l'importance de considérer toutes les positions favorables et défavorables à la mise en oeuvre d'un projet et, par conséquent, considérer l'importance de maintenir un dialogue constant avec la population concernée, ce qui implique une stratégie d'acceptabilité pour des rendements très élevés.
4. Apprendre à développer les réflexes et l'agilité nécessaire en recherche pour des solutions optimales à toutes les étapes de réalisation du projet.

Autres directives

- Voir les détails de ce TPS - sur le Portail à la section Contenu et activités.

Examen final en salle de cours

Date et lieu : Le 19 déc. 2022 de 09h00 à 11h50 , ABP - 1160

Mode de travail : Individuel

Pondération : 20 %

Remise de l'évaluation : ABP 1160

Directives de l'évaluation :

L'examen porte sur l'ensemble des modules. Les questions sont sous différentes formes :

- Questions à réponses courtes ;
- Question à développement ;
- Questions à choix multiples ;
- Questions vrai ou faux.

Consignes à respecter:

Lors de la séance d'examen, chaque étudiant devra **obligatoirement** avoir en main sa carte étudiante avec photo et la présenter au surveillant, afin de contrôler votre identité.

Matériel autorisé : Une feuille de notes manuscrites est autorisée (version originale, c'est-à-dire sans reproduction électronique), 8 ½ x 11 pcs recto-verso

Informations détaillées sur les évaluations formatives

AF - 1 / Cadre conceptuel

Date de remise : 12 sept. 2022 à 16h00

Mode de travail : En équipe

Critères de correction :

Critère	Notation
Cohérence	5
Pertinence des contenus	5

Remise de l'évaluation :

[Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

- Équipe de quatre.
- Répondre sur un document Word, maximum **1 page** (recto) en format Lettre (8 ½ po x 11 po, incluant : noms, prénoms, date, titre du cours, titre et numéro de l'atelier.
- Dépôt du travail d'équipe *via* la Boîte à dépôt.
- Procédure du consensus.
- Réalisation : 30 mn.
- Aucun appareil électronique.

Objectifs

- Mesurer le niveau de perception et de compréhension de la durabilité territoriale.
- À partir de cette mesure, faire un premier pas pour établir une suite de constats :
 - (...) effets sur la pratique aménagiste ;
 - (...) intentions liées aux modèles d'organisation spatiale justifiant la procédure législative et réglementaire.
- Être en mesure de se positionner par rapport à vous et d'agir adéquatement en mode d'interactivité.

Questions

- Les questions de cet AF-1 sont présentées à la section Contenu et activités, sous-section Module introductif.

AF - 2 / Critère - Localité - Thème

Date de remise : 16 sept. 2022 à 16h00

Mode de travail : En équipe

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

AF -3 / Affiche : Validation du contenu de votre affiche

Date de remise : 30 nov. 2022 à 16h00
Mode de travail : En équipe
Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)
ABP - 3117

Vous déposez d'abord votre travail sur le Portail, section Évaluation, sous-section AF-3 ; vous planifiez ensuite une rencontre de travail avec les auxiliaires pour validation et pour un GO vous permettant d'aller de l'avant pour la version finale.

Directives de l'évaluation : Cf. Directives sur le Portail à la section Contenu et activités, sous-section Travail de session.


Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

Retard motivé : Z
Cours non complété : E (échec)
Note retardée par le professeur : M

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire> 

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Correction linguistique

Un maximum de 15 % pourra être enlevé aux résultats de l'examen et de chacun des travaux pour des fautes de grammaire, d'orthographe, de ponctuation ou de syntaxe, ainsi que pour la propreté du document, et cela à raison d'un demi-point (0,5 %) par faute ou erreur constatée. La correction des travaux d'étudiants non francophones fera l'objet d'une considération particulière.

Présentation des travaux

Un maximum de 25 % pourra être enlevé aux résultats de chacun des travaux pratiques pour le non-respect des consignes énoncées dans les instructions fournies et dans le guide de rédaction, ainsi que pour le non-respect des normes de présentation énoncées dans le présent plan de cours.

Retard pour la remise d'une évaluation sommative

Pour tous les travaux pratiques, une pénalité de 10 % par jour ouvrable de retard au-delà de la date et de l'heure de remise est appliquée. Après une semaine de retard, votre travail sera refusé.

L'étudiant.e absent.e à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro, sauf s'il y a un motifs sérieux justifiant l'absence.

Normes de présentation

Pour chacune des évaluations, toutes les directives concernant les travaux sont clairement énoncées à la section Évaluations sur ce Portail. À noter que le travail de session est exigé dans un format spécifique selon des directives particulières. Dans tous les autres cas, les documents à remettre sont obligatoirement remis en version WORD (doc ou docx) selon les consignes de rédaction suivantes :

- La longueur demandée des travaux (ex. : nb de pages) doit être respectée.
Note : À défaut, la partie excédentaire ne sera pas évaluée et une pénalité pour non-respect des consignes pourra être appliquée.
- L'orthographe, la grammaire et la syntaxe comptent dans l'évaluation de tous les travaux et examen. Un travail à la syntaxe approximative ne fera pas l'objet d'une analyse particulière afin d'en déchiffrer le sens. Un travail devrait être révisé méticuleusement.
- Normes de rédaction :
 - Police de caractère : Times New Roman ;
 - Taille de la police : 12 ;
 - Interligne : 1,5 ;
 - Marges : haut et bas de 2,54 cm, gauche et droite de 3,18 cm (par défaut dans WORD) ;
 - Pagination: dans le coin inférieur droit.

NOTE : Il est utile de consulter les guides de rédaction qui sont disponibles à la bibliothèque. Ces derniers vous donnent notamment des indications concernant les méthodes de rédaction scientifique à appliquer pour ce cours.

Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site monPortail.ulaval.ca/accommodement et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans monPortail.ulaval.ca/accommodement pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans monPortail.ulaval.ca/accommodement afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours des deux premières semaines de cours.

Évaluation de l'enseignement

En conformité avec la *Politique de valorisation de l'enseignement et Dispositions relatives à l'évaluation de l'enseignement à l'Université Laval*, il est possible que le cours que vous suivez soit évalué. Si tel est le cas, vous recevrez une invitation à remplir un questionnaire d'appréciation en ligne [ou transmis par la poste selon le cas]. Votre opinion est très importante car elle permettra d'améliorer la qualité de ce cours. Nous comptons donc grandement sur votre collaboration.

Gestion des délais

Conformément au règlement universitaire, la correction des évaluations sera complétée au maximum 15 jours ouvrables après leur remise / leur passation.

Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Aucun appareil électronique ne sera toléré pendant une séance d'évaluation.

Évaluation sommative

EXAMEN

L'évaluation sommative porte sur un examen. Il comporte au moins deux parties :

- (...) une partie avec des questions à réponse élaboré (ou à développement) et à réponse courte ;
- (...) une partie avec différents types de questions : questions à choix de réponses, questions de type vrai ou faux, questions de type association, questions de type phrase à compléter.

Les questions concernent l'ensemble des contenus dans ce cours, incluant le contenu du TS, des TPS et AF, des lectures, des présentations externes (s'il y a lieu).

Travail de session participatif (TS)

L'évaluation sommative porte également sur un travail de session (TS). Le TS s'étend sur toute la session.

Travaux pratiques supervisés (TPS)

L'évaluation porte aussi sur des travaux pratiques supervisés (TPS). Cette catégorie d'évaluations couvrent l'ensemble des blocs de formation. Elle permet d'évaluer les connaissances et les compétences acquises en lien avec ces contenus.

Le TS et les TPS feront appel à votre esprit de synthèse et à votre capacité d'exprimer clairement des contenus dans un français de bonne qualité.

Des directives précises vous seront transmises séance tenante.

Évaluation formative

Les évaluations formatives concernent les ateliers de travail ou atelier formatif (AF). Le détail de ces AF est présenté sur le Portail à la section *Contenu et activités* et à la section *Évaluation et résultats*.

Le résultat de ces AF n'est pas considéré dans le calcul des résultats pour établir la note finale à ce cours.

Matériel didactique

Site web de cours

Le site web du cours est situé sur la plate-forme de cours disponible à l'adresse suivante : <https://www.portaildescours.ulaval.ca>.

Portail thématique de la Bibliothèque

La Bibliothèque de l'Université Laval offre à ses usagers l'accès à des informations et à des outils en recherche documentaire regroupés par discipline :

- Livres, articles, documents multimédias, etc. ;
- Bases de données de la discipline ;
- Nouveautés ;
- Suggestions de votre conseiller à la documentation ;
- Trucs et astuces ;
- Etc.

Pour explorer les ressources de votre discipline, cliquez sur le lien suivant : www.bibl.ulaval.ca/mieux/chercher/index_portails

Spécifications technologiques

Dans ce cours, vous devrez disposer du matériel et des logiciels suivants :

Logiciels		Adresse web	Prix
Lecteur PDF	Acrobat Reader version 9.0 ou +	www.adobe.com	Gratuit

Aussi, pour le projet participatif ou travail de session (TS), le logiciel Publisher de Microsoft sera nécessaire. Ce logiciel est disponible aux étudiants.e.s. Pour les accès, voir le service informatique.

Matériel suggéré

Gabarit : affiche scientifique

URL : [Gabarit : affiche scientifique](#)

Date d'accès : 9 juin 2022

Guide de rédaction / Université Laval

URL : [Guide de rédaction / Université Laval](#)

Auteur : Ginette Mbourou Azizah

Date d'accès : 13 septembre 2022

Bibliographie

Bibliographie

- ABOU, Selim (1986). *L'identité culturelle. Relations interethniques et problèmes d'acculturation*. Paris, Anthropologie.
- BACHELARD, Gaston (1957). *La Poétique de l'espace*. Paris : Presses universitaires de France.
- BAGOT, Jean-Didier (1996). *Information, sensation et perception*. Paris, Armand Colin.
- BAILLY, Antoine (1995). *Encyclopédie de la géographie*. Paris, Economica, (sous la direction de).
- BAUDIN, Mathieu (2009). *Le développement durable : nouvelle idéologie du XXIe siècle ?* Paris, Éditions de L'Harmattan.
- BEAUDET, Gérard et collaborateurs (2000). *Le pays réel sacrifié : la mise en tutelle de l'urbanisme au Québec*. Québec, Éditions Nota Bene.
- BERQUE, Augustin (2000). *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*. Paris : Belin.
- BERQUE, Augustin (2000). *Médiance : de milieux en paysages.* Paris : Belin.
- BLANCHETTE- VÉZINA, Maïté (2021). *Des villes résilientes et durables*. Québec, Éditions Somme Toute (sous la direction de).
- BOISVERT, André (2014). *Aménagement et urbanisme au Québec. D'où venons-nous ? Que sommes-nous ? Où allons-nous ? Témoignages de pionniers et pionnières de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme depuis la Révolution tranquille*, Québec.
- BRUGÈRE, Fabienne (2010). « Le développement durable : ultime idéologie ou utopie de notre temps ? », *Le 308*, no 8, novembre 2010.
- BRUNEL, Sylvie (2020). *Le développement durable*. France, PUF, coll Que sais-je?
- CAELEN, J. (2009). Conception participative par « moments » : une gestion collaborative. *Le travail humain*, 72, 79-103.
- CALVINIO, Italo (1974) *Les villes invisibles*. Seuil, 1974.
- CAVALLI-Sforza, Luca (1996). *Gènes, peuples et langues*. Paris, Éditions Odile Jacob.
- CAVALLI-Sforza, Luca et Francesco (1994). *Qui sommes-nous ? Une histoire de la diversité humaine*. Paris, Albin Michel.
- CLERC, Pascal (dir.), Deprest F., Labinal G. et Mendibil D. (2019). *Géographies. Épistémologie et histoire des savoirs sur l'espace*. France Armand Colin, Collection 2e édition.
- Collectif (2021). 11 brefs essais pour Des villes résilientes et durables. Réflexion de la relève municipale. Québec, Éditions Somme Toute.
- DEMORGEON, Jacques (1996). *Complexité des cultures et de l'interculturel*. Paris, Anthropos.
- DENTON, M. (1997). *L'évolution a-t-elle un sens?* Paris, Fayard.
- DOUMENGE, J.-P. (2010). *Éthique et aménagement du territoire. Regard d'un géographe*. Images et public / Géographie et cultures.
- ESCOBAR, Arturo (2018). *Sentir - Penser avec la terre*. France, Seuil.
- FORTIN, Gérald (1972). *Intervention volontaire sur l'espace et les valeurs*. Ottawa, Université d'Ottawa.
- GENDRON, C., (2014). Penser l'acceptabilité sociale : au-delà de l'intérêt, les valeurs. Éthiques et relations publiques : pratiques, tensions et perspectives, Communiquer, no 11.
- GAUTHIER, Mario, Michel GARIEPY et Marie-Odile TRÉPANIÉ (dir) (2008), *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme : Planification territoriale, débat public et développement durable*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- HARARI, Yuval Noah (2015). *Sapiens. Une brève histoire de l'humanité*. France, Albin Michel.
- HAGÈGE, Claude (1985). *L'homme de parole*. Paris, Fayard.
- JACOB, Fabien (2020). « Aménagement participatif du territoire : une éthique du care à la question des communs ». Etopia.

- JACQUARD, Albert (1991). *Voici venu le temps du monde fini*. Paris, Seuil.
- JACQUENOT, Pierre (2021). *Le dictionnaire encyclopédique du développement durable*. France, Éditions Sciences humaines.
- KUMA, Kengo (2020). *L'architecture naturelle*. Paris, Arléa.
- LACOUR, Claude et Aliette DELAMARRE (2008). *40 ans d'aménagement du territoire*. 4^e édition actualisée, Paris, La documentation française.
- LEPAGE, Corine (1997). Discours, In : Éthique et environnement, Colloque, *La documentation française*, pages 15-17 / 177 – 182.
- MERCIER, Guy (déc. 2020). Revoir l'aménagement du territoire au Québec. *Revue internationale des sciences sociales*.
- MERCIER, Guy (2011). *L'immortalité urbaine*. Université Laval, Celat.
- MERCIER, Guy (2010). *La ville, phénomène de représentation*. In Lucie K. MORISSET et Marie-Ève BRETON (dir.) Québec: *Presses de l'Université du Québec*, pp. 121-144.
- MERLIN, Pierre et Françoise CHOAY (dir.) (2009). *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. 2^e édition, Paris: Presses universitaires de France, xxii.
- ONU - Habitat, *Le plan Stratégique 2020-2023*, « Une meilleure qualité de vie pour tous dans un monde en pleine urbanisation », pp. 7 - 9.
- PAQUOT Thierry, LUSSAULT Michel, YOUNÈS Chris (2007). *Habiter, le propre de l'humain. Villes, territoire et philosophie*. La Découverte, « Armillaire ».
- PINCHEMEL, Philippe (1984). « Aspects géographiques de l'aménagement du territoire ». Dans Maxime LAMOTTE (dir.) *Fondements rationnels de l'aménagement du territoire*. Paris, Masson, 175 pages.
- SENNET, Richard (2019). *Bâtir et habiter. Pour une Éthique de la ville*. Albin Michel, 2019.
- SHAFAK, Elif (2015). *L'architecte du sultan*. France, Flammarion.
- THEYS, Jacques (2002). *L'approche territoriale du développement durable, condition d'une prise en compte de sa dimension sociale*. Développement durable et territoires, Dossier 1.
- VEYRET, Yvette; Richard Laganier; Helga-Jane Scarwell (2017). *L'environnement. Concepts, enjeux et territoires*. France, Armand Colin.
- WULF, Andrea (2017). *L'invention de la nature. Les aventures d'Alexander von Humboldt*. Lausanne, Les Éditions Noir sur Blanc.
- YOUNÈS, Chris; T. Paquot (2007). *Éthique, architecture, urbain*. Paris, La Découverte.